

Procédure d'admission (COVID-19)

Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CEAN)

Programme d'intégration sociale

Cette procédure s'adresse aux intervenants qui présentent un adulte pour l'entrée de **l'automne 2020**. Étant donné la situation actuelle, des modifications à la procédure habituelle ont été apportées. Selon l'évolution de la situation et des consignes de la santé publique, il est possible que d'autres modifications soient apportées.

Critères d'admission

- L'adulte doit être âgé d'au moins 16 ans au 30 juin
- Volet *IS* : L'élève doit être atteint d'une limitation fonctionnelle (d'ordre sociale, physique, intellectuelle ou psychique)
- L'adulte a la capacité et la motivation de développer des apprentissages spécifiques en fonction de ses besoins
- L'adulte démontre des comportements sociaux qui ne mettent pas en danger sa sécurité et celle des autres
- L'adulte doit pouvoir transférer ses apprentissages dans son milieu de vie

La procédure

1. Contacter par courriel un conseiller pédagogique au Centre d'éducation des adultes des Navigateurs
 - Marie-Laurence Brouard : brouardm@csnavigateurs.qc.ca
 - Marie-Eve Couture : couturem9@csnavigateurs.qc.ca

Dans ce courriel :

- Présentez l'adulte, ses caractéristiques et ses besoins de manière générale
- Donner des disponibilités pour un rendez-vous virtuel avec un conseiller pédagogique

Idéalement, inviter un conseiller pédagogique du CEAN aux rencontres du processus TEVA de l'élève (deuxième et troisième rencontre TEVA). Cette rencontre remplace le point 2.

Nouvelle admission pour l'automne 2020

2. Rencontre avec un conseiller pédagogique (en virtuel)

- À cette rencontre, l'élève, les parents, les intervenants (TES,TS), enseignant sont invités. *S'il est possible pour eux de se joindre virtuellement.*
- Présentation de l'élève, de ses caractéristiques, ses besoins et ses objectifs de vie afin de cibler le profil de formation
- Au besoin, remise par courriel de documents pertinents (ex : plan d'intervention)

3. Analyse du dossier de l'élève

- L'équipe du CEAN analyse le dossier de l'élève
- Le conseiller pédagogique contactera par courriel le responsable du dossier de l'élève afin d'annoncer la décision.

4. **Juin 2020** : confirmation de présence

- Un conseiller pédagogique contact la famille ou la personne responsable du dossier pour confirmer l'intérêt et la présence de l'adulte pour l'année 2020-2021
- Envoie du document d'inscription et de la fiche santé (à compléter et à retourner)
- Possibilité d'une visite virtuelle de l'école (prise de rendez-vous)

5. **Août 2020** : paiement de l'inscription, mise en place du projet de participation sociale et des objectifs de l'élève (en présentiel)

- Rencontre avec le conseiller pédagogique, l'élève et les parents pour établir le projet de participation sociale de l'élève ainsi que ses objectifs. Un intervenant peut être présent.
- Inscription officielle de l'élève aux services
 - Fournir un certificat de naissance de l'état civil grand format
 - Fournir une carte d'assurance maladie ou un permis de conduire valide
 - Paiement de l'inscription (montant à déterminer selon le programme)

Nouvelle admission pour l'automne 2020

6. Accueil de l'élève dans le service ciblé

- Début de l'année scolaire (fin août) ou selon les consignes de la santé publique

Date limite pour présenter un élève

- Un élève peut être présenté tout au long de l'année scolaire en cours pour intégrer le service l'année suivante. **Pour permettre l'analyse, le dossier de l'élève doit être présenté avant la mi-juin.**